

SERVICE EUROPEEN POUR L'ACTION EXTERIEURE



Chef de division

MENA Moyen-Orient et Afrique du Nord

MENA 2 Moyen-Orient – Israel, Territoires Palestiniens occupés et Processus de Paix au Moyen-Orient

Bruxelles,
Ares(2024) 6860290

M. Claude Grégoire
Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient

Cher Mr Grégoire,

Merci pour votre lettre adressée au Haut Représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne, Josep Borrell. Je vous réponds en son nom.

Comme l'ont réaffirmé les dirigeants de l'Union Européenne lors du [Conseil européen du 17 octobre](#), l'Union Européenne reste déterminée à collaborer avec ses partenaires afin d'assurer un cessez-le-feu immédiat, la libération sans condition de tous les otages, ainsi qu'un accès complet, rapide, sûr et sans entrave à l'aide humanitaire pour les Palestiniens dans le besoin.

L'UE déplore le grand nombre de pertes civiles à Gaza et est fortement préoccupée par la situation humanitaire désastreuse dans l'enclave. Nous avons condamné avec la plus grande fermeté le Hamas et les autres groupes terroristes ayant participé aux atroces attaques terroristes en Israël. Nous avons également rappelé le droit d'Israël de se défendre, conformément au droit international et au droit international humanitaire, et continuons d'insister sur l'obligation d'assurer la protection de tous les civils, à tout moment et en tous lieux.

Pour sa part, l'Union Européenne et ses États membres, assurent une aide humanitaire d'urgence, notamment via un pont aérien humanitaire en collaboration avec l'Égypte. L'UE a également quadruplé son aide humanitaire en 2023, et annoncé une aide humanitaire d'urgence de 238 millions d'euros pour 2024. Notre aide passe aussi par le biais de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*UNRWA*) avec 82 million d'euros pour UNRWA en 2024. S'y ajoute 68 million d'euros additionnels en soutien à la population palestinienne présente dans la région.

L'UE a toujours affirmé qu'un engagement politique, ainsi qu'un dialogue franc et ouvert, constituent le moyen le plus efficace de partager nos préoccupations à nos partenaires, y compris nos partenaires israéliens. L'UE réexamine en permanence tous ses accords

conclus avec des pays tiers, ainsi que les principes et les valeurs sur lesquels ils reposent. L'Accord d'Association avec Israël est la base juridique de notre dialogue avec les autorités israéliennes et fournit d'importants mécanismes de discussion, afin de partager notre position. L'UE se prépare à organiser un Conseil d'Association avec Israël dès que possible. L'UE n'envisage pas de suspendre l'Accord d'Association UE-Israël.

Concernant les exportations d'armes, celles-ci relèvent de la législation nationale et les États membres sont seuls responsables de l'exportation d'armes ou d'équipements militaires à des pays tiers. L'UE n'est pas en mesure d'évaluer des cas d'exportation spécifiques.

En parallèle, l'Union Européenne s'emploie activement à contribuer à une paix durable, fondée sur la solution à deux États, dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. Cette année, en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies, l'UE a co-organisé un événement avec ses partenaires arabes et de l'Organisation de la coopération islamique, ainsi que la Norvège. Cela a conduit au lancement d'une Alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution à deux États. Aucun effort ne sera épargné pour collaborer avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux et encourager les efforts visant à relancer un processus politique, basé sur la solution à deux États.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé électroniquement)
Michael Mann